

ACTIVITÉ ET CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU 2^e TRIMESTRE 2011

Résultats définitifs

Dans les entreprises de 10 salariés ou plus de l'ensemble de l'économie hors agriculture et hors emplois publics, 84,3 % des salariés travaillent à temps complet au 2^e trimestre 2011.

Pour 12,0 % d'entre eux, le temps de travail est décompté sous la forme d'un forfait en jours. Pour les autres, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail est de 35,6 heures. 15,7 % des salariés travaillent à temps partiel.

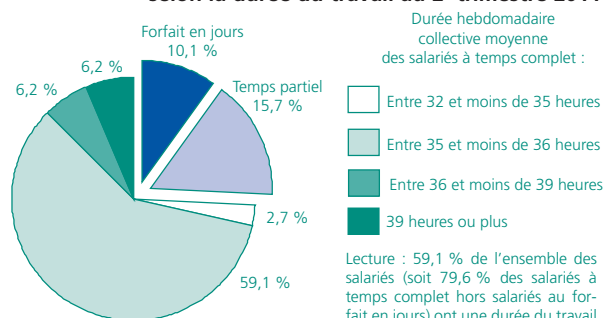
Dans ces mêmes entreprises, l'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB) croît de 0,6 % au 2^e trimestre 2011, soit de 2,2 % sur un an.

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) progresse dans les mêmes proportions au cours du trimestre : +0,6 % de mars à juin 2011, soit de +2,1 % sur un an. À titre de comparaison, l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) augmente de 0,5 % au cours du 2^e trimestre et de 2,0 % entre juin 2010 et juin 2011 (1).

Dans les entreprises de 10 salariés ou plus de l'ensemble de l'économie hors agriculture et hors emplois publics, 84,3 % des salariés travaillent à temps complet à la fin du mois de juin 2011.

Pour 12,0 % des salariés à temps complet (soit 10,1 % de l'ensemble des salariés), le temps de travail est décompté sous forme d'un forfait en jours (graphique 1). Les secteurs qui recourent le plus au forfait en jours sont celui des activités finan-

Graphique 1 • Répartition de l'ensemble des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus, selon la durée du travail au 2^e trimestre 2011



Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), Dares.

(1) C'est l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages qui est retenu du fait de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les décisions de relèvement du Smic sont, quant à elles, fonction :

- d'une part, de l'indice du salaire horaire de base ouvrier ;
- et, d'autre part, de l'indice mensuel des prix à la consommation – hors tabac – pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier. Celui-ci augmente de 0,5 % sur le 2^e trimestre 2011 et de 2,0 % de juin 2010 à juin 2011.

Tableau 1 • **Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet et proportion de salariés au forfait en jours par taille d'entreprise (*) au 2^e trimestre 2011**

	Répartition des salariés à temps complet (hors forfait en jours) par tranche de durée (**) (en %)				Durée moyenne en fin de trimestre (en heures)	Proportion de salariés au forfait en jours (***) (en %)	Proportion de salariés à temps partiel (en %)
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 39 heures	39 heures ou plus			
Ensemble (10 salariés ou plus)	3,7	79,6	8,4	8,4	35,6	12,0	15,7
10 à 19 salariés	0,4	66,1	5,8	27,6	36,5	3,5	18,6
20 à 49 salariés	0,7	71,8	11,4	16,1	36,1	6,1	17,1
50 à 99 salariés	1,4	79,1	11,8	7,7	35,7	9,5	18,3
100 à 249 salariés	3,0	80,3	10,3	6,3	35,6	13,2	13,2
250 à 499 salariés	5,2	80,4	10,1	4,3	35,5	14,7	12,7
500 salariés ou plus	6,1	86,2	6,2	1,6	35,1	16,3	15,2

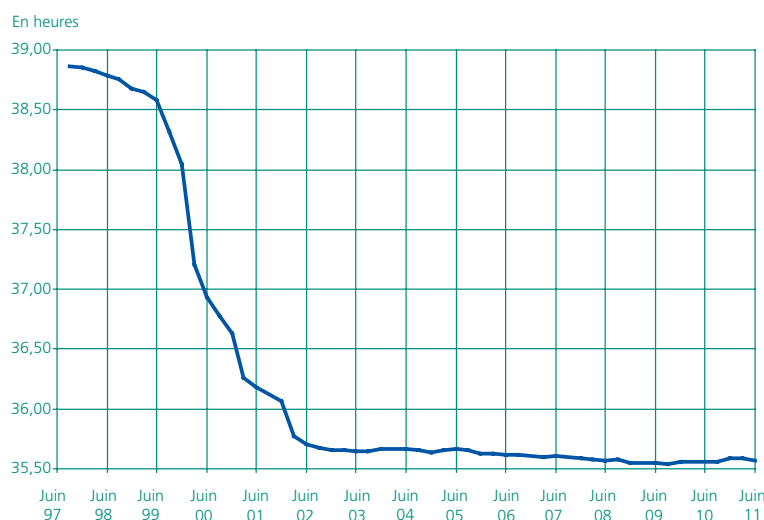
(*) Les tailles d'entreprise sont définies en fonction de leur nombre de salariés comptabilisés en personnes physiques, quel que soit leur temps de travail.
 (**) La durée collective du travail correspondant à un temps complet peut, dans certaines entreprises ou certains établissements, être inférieure à 35 heures.
 (***) Il s'agit du nombre de salariés au forfait en jours rapporté au nombre de salariés à temps complet.

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), Dares.

cières et d'assurance (27,8 %) ainsi que celui de l'information et la communication (27,1 %) (tableau 2).

Hors salariés sous le régime du forfait en jours, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet s'établit à 35,6 heures à la fin du 2^e trimestre 2011 (graphique 2). Au 30 juin 2011, 83,3 % des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés ou plus (hors forfait en jours) ont une durée de travail hebdomadaire de moins de 36 heures et 8,4 % des salariés

Graphique 2 • **Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet dans les entreprises de 10 salariés ou plus**



Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), Dares.

Tableau 2 • **Durée hebdomadaire collective moyenne du travail des salariés à temps complet et proportion de salariés au forfait en jours par secteur d'activité, au 2^e trimestre 2011**

	Répartition des salariés à temps complet (hors forfait en jours) par tranche de durée (*) (en %)				Durée moyenne en fin de trimestre (en heures)	Proportion de salariés au forfait en jours (***) (en %)
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 39 heures	39 heures ou plus		
Ensemble (10 salariés ou plus)	3,7	79,6	8,4	8,4	35,6	12,0
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3,9	90,6	1,7	3,8	35,2	7,7
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	2,8	87,2	5,3	4,8	35,3	7,2
C2 : Cokéfaction et raffinage.....	36,2	61,1	2,7	0,0	34,2	23,1
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	10,0	69,4	15,6	5,1	35,4	23,4
C4 : Fabrication de matériels de transport.....	8,1	74,5	16,0	1,5	35,3	23,1
C5 : Fabrication d'autres produits industriels.....	8,2	74,8	9,3	7,8	35,4	11,0
FZ : Construction	0,2	65,1	15,6	19,1	36,1	6,1
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	1,2	73,8	17,0	8,0	35,7	12,1
HZ : Transports et entreposage	2,3	80,5	2,3	14,9	36,2	3,2
IZ : Hébergement et restauration.....	7,2	53,7	3,0	36,2	36,9	3,9
JZ : Information et communication	1,2	89,9	6,2	2,6	35,2	27,1
KZ : Activités financières et d'assurance.....	11,3	84,1	3,0	1,6	35,0	27,8
LZ : Activités immobilières.....	6,6	82,1	3,8	7,4	35,3	8,8
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,8	89,8	5,6	3,8	35,3	15,4
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	1,2	97,4	0,9	0,6	35,0	3,6
RS : Autres activités de services	3,9	93,6	1,9	0,6	35,0	5,9

(*) La durée collective du travail correspondant à un temps complet peut, dans certaines entreprises ou certains établissements, être inférieure à 35 heures.
 (***) Il s'agit du nombre de salariés au forfait en jours rapporté au nombre de salariés à temps complet.

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), Dares.

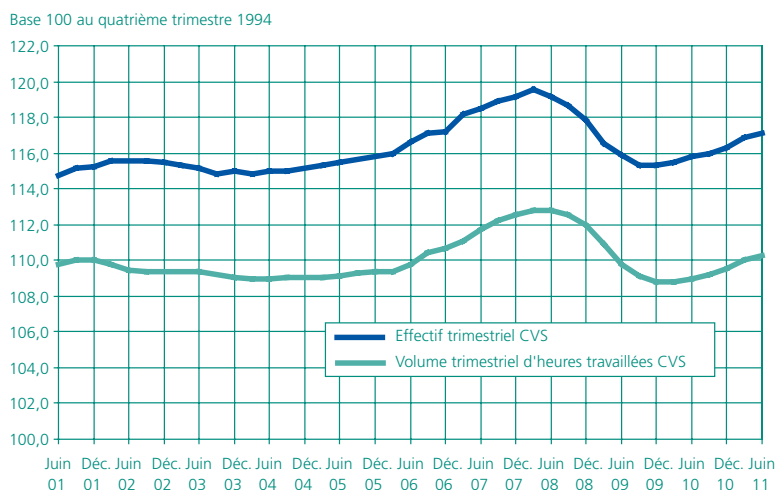
ont une durée de travail de 39 heures ou plus (tableau 1).

C'est dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, dans celui des transports et entreposage et dans celui de la construction que la durée hebdomadaire collective moyenne du travail est la plus élevée : elle y dépasse 36 heures par semaine (tableau 2).

Au 2^e trimestre 2011, 15,7 % des salariés des secteurs concurrentiels, hors agriculture, travaillent à temps partiel. Les secteurs où les salariés à temps partiel sont les plus nombreux sont les autres activités de services (qui comprennent les arts, spectacles, associations, etc. ; 39,8 %), l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (34,6 %) puis l'hébergement et la restauration (30,6 %) (tableau 3).

Le volume d'heures travaillées (2) – dont le calcul inclut les entreprises de moins de 10 salariés et les salariés à temps partiel – est en légère hausse par rapport à mars 2011 (graphique 3).

Graphique 3 • Évolution de l'emploi salarié et du volume d'heures travaillées



Note : le volume d'heures travaillées et l'emploi trimestriel sont estimés sur l'ensemble des entreprises (de toutes tailles) des secteurs principalement marchands.

Sources : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), Dares ; Insee.

Fin juin 2011, 7,9 % des salariés sont titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD). Cette proportion varie avec la taille de l'entreprise : 9,9 % des salariés d'une entreprise de 10 à 19 salariés ou de 50 à 99 salariés sont titulaires de ce type de contrat, contre 6,4 % des salariés d'une entreprise de 500 salariés ou plus (tableau 4).

(2) Le volume calculé se cale sur les déclarations des entreprises relatives à l'horaire collectif de travail. Il ne comprend donc pas les heures supplémentaires, sauf celles dites structurelles, c'est-à-dire celles dont les entreprises peuvent tenir compte pour déclarer leur durée collective.

Tableau 3 • Proportion de salariés à temps partiel par secteur d'activité

En %

	2 ^e trim. 2009	3 ^e trim. 2009	4 ^e trim. 2009	1 ^{er} trim. 2010	2 ^e trim. 2010	3 ^e trim. 2010	4 ^e trim. 2010	1 ^{er} trim. 2011	2 ^e trim. 2011
Ensemble (10 salariés ou plus)	15,6	15,5	16,1	16,0	16,2	16,1	15,7	15,7	15,7
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution.....	10,1	9,6	8,9	8,6	8,5	8,3	8,1	7,9	8,0
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac.....	6,5	6,1	7,3	7,1	7,0	6,7	6,7	6,7	6,6
C2 : Cokéfaction et raffinage.....	3,5	3,4	3,8	3,6	3,6	3,7	3,9	3,9	3,8
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines.....	4,3	4,2	4,6	4,5	4,6	4,7	4,6	4,8	4,6
C4 : Fabrication de matériels de transport.....	3,4	3,3	3,2	3,3	3,4	3,4	3,4	3,6	3,6
C5 : Fabrication d'autres produits industriels.....	4,9	4,7	4,5	4,7	4,6	4,6	4,9	4,9	4,7
FZ : Construction.....	3,0	3,3	3,7	3,7	3,6	3,4	4,1	3,8	3,8
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles.....	19,0	18,5	19,2	18,8	19,3	19,0	19,1	18,8	19,1
HZ : Transports et entreposage.....	8,6	8,5	8,6	8,7	9,0	9,0	9,3	8,9	9,8
IZ : Hébergement et restauration.....	31,3	31,5	31,3	30,7	31,4	31,3	30,9	30,8	30,6
JZ : Information et communication.....	8,0	8,3	8,3	8,3	8,8	8,4	8,6	8,4	8,1
KZ : Activités financières et d'assurance.....	11,6	11,5	11,7	11,6	11,5	11,6	11,7	11,7	11,7
LZ : Activités immobilières.....	12,6	12,0	10,6	10,9	10,9	11,0	10,0	10,4	10,0
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.....	27,7	27,8	28,6	28,5	29,0	28,7	26,0	26,2	26,4
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.....	36,7	36,7	36,9	36,8	36,3	36,2	34,4	35,4	34,6
RS : Autres activités de services.....	36,1	35,7	38,1	38,6	38,3	39,0	39,2	40,2	39,8

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), Dares.

Tableau 4 • Proportion de salariés en contrat à durée déterminée par taille d'entreprise (*)

En %

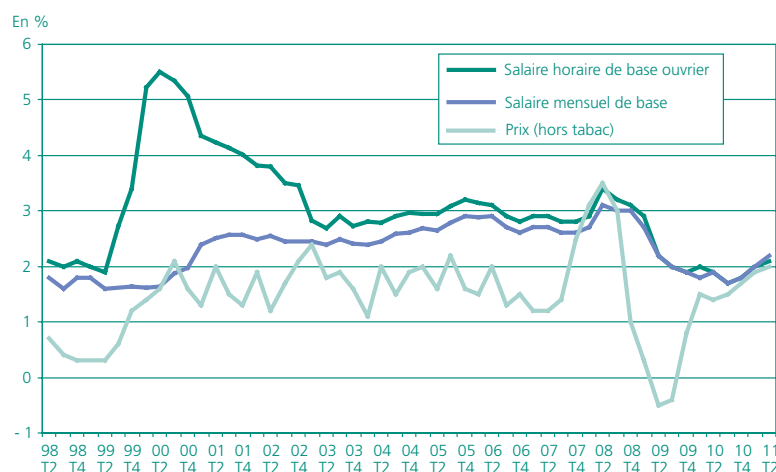
	2 ^e trim. 2009	3 ^e trim. 2009	4 ^e trim. 2009	1 ^{er} trim. 2010	2 ^e trim. 2010	3 ^e trim. 2010	4 ^e trim. 2010	1 ^{er} trim. 2011	2 ^e trim. 2011
Ensemble (10 salariés ou plus)	7,2	6,8	6,8	6,8	7,6	7,2	7,1	7,1	7,9
10 à 19 salariés.....	8,7	8,4	8,5	8,9	9,6	9,6	8,4	8,6	9,9
20 à 49 salariés.....	7,7	7,5	7,4	7,7	8,3	8,3	7,7	7,9	8,9
50 à 99 salariés.....	7,9	7,6	7,5	7,9	8,7	8,2	8,6	8,9	9,9
100 à 249 salariés.....	6,9	6,4	6,6	6,7	7,2	7,3	7,4	7,5	8,3
250 à 499 salariés.....	6,9	6,4	6,0	6,4	7,5	6,9	6,8	6,9	7,8
500 salariés ou plus.....	6,7	6,3	6,3	5,8	6,7	5,9	6,2	5,8	6,4

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), Dares.

(*) Les tailles d'entreprise sont définies en fonction de leur nombre de salariés comptabilisés en personnes physiques, quel que soit leur temps de travail.

Le recours aux contrats à durée déterminée varie selon les secteurs d'activité. La fabrication de matériels de transport emploie peu de CDD (3,1 %), comme les industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution et les activités d'information et de communication (3,7 %). D'autres secteurs font appel à ce type de contrats dans de plus grandes proportions : les autres activités de service (18,9 %), l'hébergement et la restauration (14,3 %) et l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (13,0 %) (tableau 5).

Graphique 4 • Glissement annuel des salaires et des prix à la consommation



Sources : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), Dares ; Insee.

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de 0,6 % au cours du 2^e trimestre de l'année. Dans la construction, le SMB s'accroît de 0,5 % alors qu'il augmente de 0,6 % dans le tertiaire et de 0,7 % dans l'industrie (tableau 6).

Sur un an, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a augmenté de 2,2 %, ce qui représente un gain de salaire en euros constants de 0,2 point (graphique 4). Les secteurs de l'industrie enregistrent un gain de salaire en euros constants de 0,4 point et ceux de la construction et du tertiaire de 0,1 point (graphique 5).

Le salaire mensuel de base croît de 0,6 % au cours du 2^e trimestre 2011 pour les ouvriers, les employés et les cadres et de 0,7 % pour les professions intermédiaires (tableau 6).

Entre juin 2010 et juin 2011, la variation du SMB est plus importante pour les employés (+2,3 %). Il progresse de 2,2 % pour les professions inter-

médiaires et de 2,1 % pour les employés et les cadres (tableau 6). Toutes les catégories de salariés connaissent sur un an un gain de pouvoir d'achat : en euros constants, le SMB augmente de 0,3 % pour les employés, de 0,2 % pour les professions intermédiaires et de 0,1 % pour les ouvriers et les cadres.

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) croît de 0,6 % au cours du 2^e trimestre 2011. Il progresse de 0,7 % dans l'industrie et de 0,5 % dans la construction et le tertiaire (tableau 7). Sur un an, le SHBO augmente de 2,1 %.

Florian LEZEC (Dares).

Tableau 5 • Proportion de salariés en contrat à durée déterminée par secteur d'activité

En %

	2 ^e trim. 2009	3 ^e trim. 2009	4 ^e trim. 2009	1 ^{er} trim. 2010	2 ^e trim. 2010	3 ^e trim. 2010	4 ^e trim. 2010	1 ^{er} trim. 2011	2 ^e trim. 2011
Ensemble (10 salariés ou plus)	7,2	6,8	6,8	6,8	7,6	7,2	7,1	7,1	7,9
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution.....	3,3	3,1	2,9	2,9	3,2	3,3	3,8	3,6	3,7
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac.....	7,8	8,5	6,6	6,5	7,9	9,1	7,2	6,7	8,4
C2 : Cokéfaction et raffinage.....	3,5	3,5	3,6	3,4	3,3	3,6	3,8	3,7	3,8
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines.....	2,7	2,5	2,3	2,5	2,8	3,0	3,3	3,5	3,9
C4 : Fabrication de matériels de transport.....	2,2	2,0	2,2	2,5	2,7	2,8	2,7	3,0	3,1
C5 : Fabrication d'autres produits industriels.....	3,5	3,0	2,8	3,2	3,6	3,6	3,6	4,0	4,4
FZ : Construction.....	5,1	5,0	4,8	5,2	5,3	5,3	4,8	5,1	5,7
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles.....	8,1	6,8	7,7	6,8	8,5	7,3	7,9	7,1	9,0
HZ : Transports et entreposage.....	4,5	4,2	4,5	4,3	5,1	4,9	5,2	5,2	5,7
IZ : Hébergement et restauration.....	10,5	10,4	9,7	10,1	12,5	11,7	10,8	10,5	14,3
JZ : Information et communication.....	3,5	3,3	3,9	4,0	3,8	3,9	4,1	3,9	3,7
KZ : Activités financières et d'assurance.....	4,7	4,3	4,4	4,4	4,8	4,5	4,6	4,7	5,0
LZ : Activités immobilières.....	5,7	5,6	5,2	4,9	5,3	4,6	5,2	4,6	5,3
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.....	12,2	12,6	11,4	11,0	12,1	10,8	10,7	10,6	11,0
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.....	12,1	12,0	12,0	12,9	12,8	12,5	12,4	13,0	13,0
RS : Autres activités de services.....	18,1	16,5	16,4	18,1	18,3	17,7	17,1	17,8	18,9

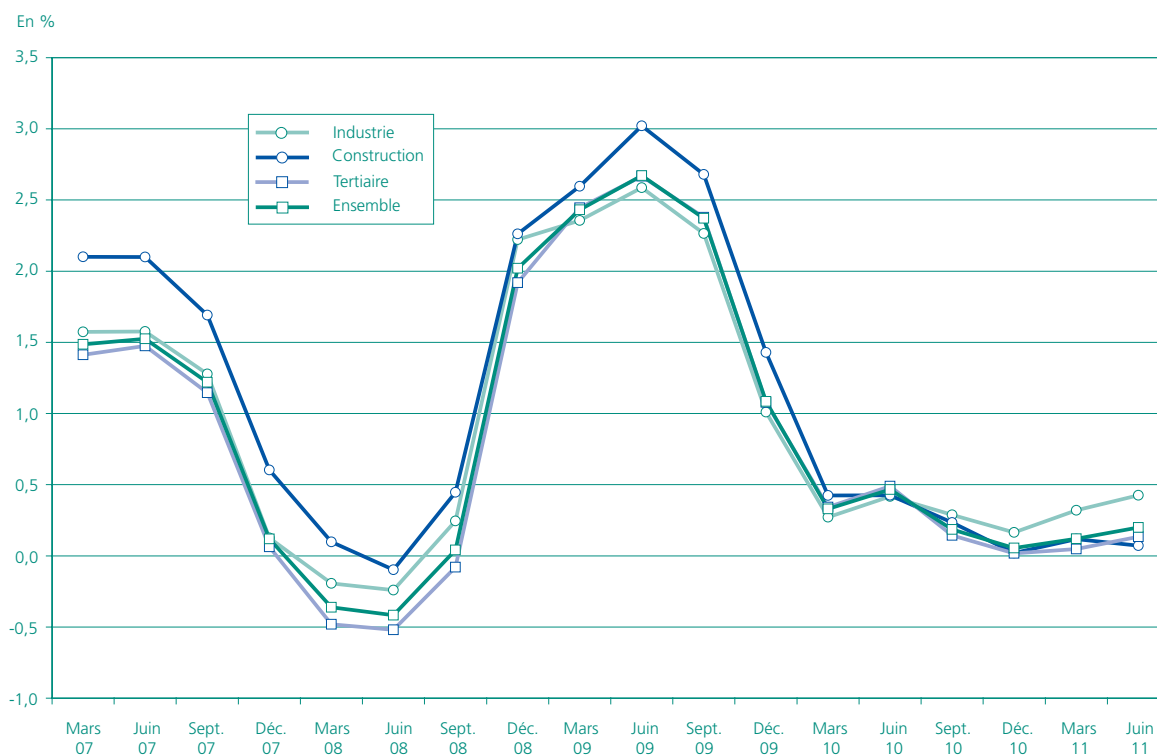
Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), Dares.

Tableau 6 • Indice des salaires mensuels de base par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	2 ^e trim. 2010	3 ^e trim. 2010	4 ^e trim. 2010	1 ^{er} trim. 2011	2 ^e trim. 2011	
ENSEMBLE DE à RU (10 salariés ou plus)	0,4	0,3	0,3	1,0	0,6	2,2
DE à C5 : Industrie.....	0,5	0,3	0,3	1,1	0,7	2,4
FZ : Construction	0,4	0,3	0,2	1,1	0,5	2,1
GZ : Commerce	0,4	0,2	0,2	1,0	0,6	2,0
IZ : Hébergement et restauration.....	0,4	0,3	0,2	1,0	0,9	2,5
JZ : Information et communication	0,4	0,4	0,5	0,8	0,4	2,1
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,3	0,2	0,3	1,3	0,5	2,3
GZ à RU : Tertiaire	0,4	0,3	0,3	0,9	0,6	2,1
OUVRIERS	0,4	0,3	0,3	1,0	0,6	2,1
DE à C5 : Industrie.....	0,5	0,3	0,3	1,1	0,7	2,5
FZ : Construction	0,4	0,3	0,2	1,1	0,5	2,1
GZ : Commerce	0,4	0,3	0,2	1,1	0,5	2,0
IZ : Hébergement et restauration.....	0,4	0,3	0,2	1,0	0,4	2,0
JZ : Information et communication	0,2	0,6	0,1	0,1	0,2	1,0
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,2	0,1	0,2	1,1	0,2	1,6
GZ à RU : Tertiaire	0,3	0,3	0,3	0,8	0,5	1,9
EMPLOYÉS	0,3	0,3	0,3	1,0	0,6	2,3
DE à C5 : Industrie.....	0,5	0,4	0,3	1,0	0,6	2,3
FZ : Construction	0,4	0,2	0,2	1,1	0,3	1,9
GZ : Commerce	0,4	0,3	0,2	1,0	0,6	2,0
IZ : Hébergement et restauration.....	0,3	0,3	0,2	1,0	1,2	2,7
JZ : Information et communication	0,2	0,6	0,2	0,6	0,7	2,1
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,2	0,2	0,3	2,0	0,5	3,1
GZ à RU : Tertiaire	0,3	0,3	0,3	1,0	0,6	2,3
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	0,5	0,3	0,3	0,9	0,7	2,2
DE à C5 : Industrie.....	0,5	0,3	0,3	1,0	0,8	2,4
FZ : Construction	0,5	0,2	0,1	1,3	0,5	2,1
GZ : Commerce	0,4	0,3	0,2	0,9	0,7	2,1
IZ : Hébergement et restauration.....	0,5	0,4	0,5	0,9	0,5	2,3
JZ : Information et communication	0,3	0,3	1,1	0,9	0,3	2,6
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,4	0,3	0,4	1,1	0,5	2,2
GZ à RU : Tertiaire	0,5	0,3	0,3	0,9	0,6	2,2
CADRES	0,5	0,3	0,3	0,9	0,6	2,1
DE à C5 : Industrie.....	0,6	0,3	0,3	1,0	0,8	2,3
FZ : Construction	0,4	0,3	0,1	1,4	0,4	2,2
GZ : Commerce	0,7	0,2	0,2	1,0	0,6	2,0
IZ : Hébergement et restauration.....	0,5	0,2	0,2	1,0	0,7	2,1
JZ : Information et communication	0,4	0,3	0,4	0,8	0,4	2,0
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,5	0,3	0,2	1,0	0,5	2,1
GZ à RU : Tertiaire	0,5	0,3	0,3	0,9	0,5	2,1

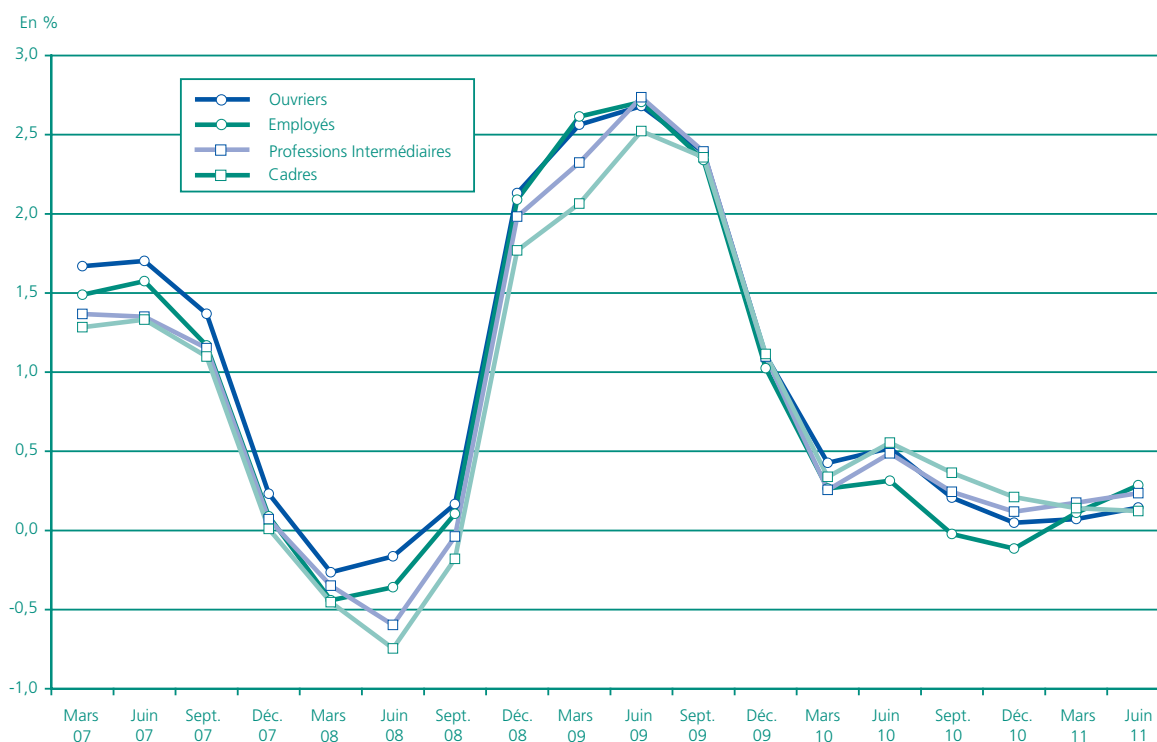
Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), Dares.

Graphique 5 • Glissement annuel du salaire mensuel de base en euros constants par secteur d'activité (prix hors tabac)



Sources : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), Dares ; Insee.

Graphique 6 • Glissement annuel du salaire mensuel de base en euros constants par catégorie socioprofessionnelle (prix hors tabac)



Sources : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), Dares ; Insee.

Tableau 7 • Indice des salaires horaires de base ouvriers par secteur d'activité

	Variations trimestrielles (en%)					Variation annuelle (en%)
	2 ^e trim. 2010	3 ^e trim. 2010	4 ^e trim. 2010	1 ^{er} trim. 2011	2 ^e trim. 2011	
ENSEMBLE DE à RU (10 salariés ou plus)	0,4	0,3	0,2	1,0	0,6	2,1
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,6	0,3	0,5	0,8	0,6	2,1
BZ : Industries extractives	0,2	0,7	0,1	1,5	0,4	2,7
DZ : Production et distribution électricité, gaz, vapeur et air conditionné	0,1	0,0	1,0	0,2	0,1	1,3
EZ : Production et distribution eau assainissement, gestion déchets et dépollution	0,8	0,3	0,3	1,0	0,9	2,4
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	0,6	0,3	0,2	1,0	0,6	2,2
C2 : Cokéfaction et raffinage (*)						
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	0,7	0,5	0,2	1,0	0,9	2,6
CI : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0,6	0,3	0,2	1,2	0,6	2,3
CJ : Fabrication d'équipements électriques	0,8	0,4	0,2	0,9	1,0	2,6
CK : Fabrication de machines et équipements n.c.a.	0,6	0,5	0,3	1,0	0,9	2,8
C4 : Fabrication de matériels de transports	0,5	0,3	0,1	1,4	0,7	2,5
C5 : Fabrication d'autres produits industriels	0,4	0,4	0,3	1,2	0,7	2,6
CB : Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	0,4	0,5	0,1	1,3	0,8	2,7
CC : Travail du bois, industries du papier et imprimerie	0,5	0,4	0,3	1,1	0,6	2,3
CE : Industrie chimique	0,5	0,3	0,3	1,5	0,7	2,8
CF : Industrie pharmaceutique	0,4	0,1	0,2	1,2	0,7	2,2
CG : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	0,4	0,4	0,3	1,3	0,8	2,7
CH : Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	0,5	0,4	0,4	1,2	0,7	2,8
CM : Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	0,4	0,3	0,3	1,0	0,6	2,2
FZ : Construction	0,5	0,3	0,2	1,1	0,5	2,1
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	0,4	0,3	0,2	1,0	0,5	2,0
HZ : Transports et entreposage	0,4	0,3	0,4	0,4	0,8	1,9
IZ : Hébergement et restauration	0,4	0,3	0,3	0,8	0,4	1,9
JZ : Information et communication	0,2	0,6	0,1	0,1	0,2	1,0
JA : Édition, audiovisuel et diffusion (*)						
JB : Télécommunications	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,9
JC : Activités informatiques et services d'information (*)						
KZ : Activités financières et d'assurance	0,0	0,2	0,4	1,4	0,1	2,2
LZ : Activités immobilières	0,3	0,3	0,5	1,1	0,2	2,2
MN : Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	0,2	0,1	0,1	1,3	0,3	1,7
MA : Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	0,3	0,3	0,3	1,4	0,4	2,4
MB : Recherche-développement scientifique (*)						
MC : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,1	0,0	0,0	0,8	0,1	0,9
NZ : Activités de services administratifs et de soutien	0,2	0,1	0,1	1,3	0,3	1,7
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	0,3	0,5	0,4	0,8	0,4	2,1
PZ : Enseignement	0,2	1,2	0,5	1,5	0,6	3,8
QA : Activités pour la santé humaine	0,3	0,2	0,4	0,4	0,3	1,2
QB : Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	0,4	0,1	0,3	0,6	0,3	1,3
RU : Autres activités de services	0,2	0,5	0,2	0,9	0,2	1,9
RZ : Arts, spectacles et activités récréatives	0,2	0,8	0,3	0,8	0,2	2,0
SZ : Autres activités de services	0,2	0,4	0,2	1,0	0,2	1,8
Regroupements particuliers :						
Industrie (DE à C5)	0,5	0,4	0,3	1,1	0,7	2,5
Construction (FZ)	0,5	0,3	0,2	1,1	0,5	2,1
Tertiaire (GZ à RU)	0,3	0,3	0,2	0,8	0,5	1,9

(*) Données non significatives en raison du faible nombre d'ouvriers dans ce secteur d'activité.

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), Dares.

AVERTISSEMENT

Les résultats présentés dans cette publication sont établis en nomenclature agrégée « NA ». Celle-ci est fondée sur la nouvelle nomenclature d'activité économique (NAF rév. 2) qui s'est substituée au 1^{er} janvier 2008 à la NAF révisée datant de 2003. Ce changement répond non seulement à un besoin de renouvellement mais également à un souci d'harmonisation au plan européen et international.

Les secteurs d'activité retenus pour présenter les séries statistiques dans cette publication suivent des niveaux d'agrégation dits A 17 et A 38 de la nomenclature agrégée « NA » (pour en savoir plus, voir le site www.insee.fr rubrique « Définitions et méthodes », puis « Nomenclatures, zonages »).

Pour permettre des analyses sur longue période, les séries statistiques ont été recalculées en nomenclature agrégée « NA » depuis décembre 1998.

L'enquête trimestrielle Acemo porte sur les entreprises, au sens d'unités légales, de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture et hors emplois publics). Les résultats présentés sont établis à partir des 24 800 questionnaires exploitables reçus au 20 septembre 2011.

Les résultats provisoires relatifs au troisième trimestre 2011 seront publiés le 15 novembre 2011.

Des résultats plus détaillés issus de cette enquête sont disponibles sur le site Internet du ministère du travail, de l'emploi et de la santé : www.travail-emploi-sante.gouv.fr, dans la rubrique « Statistiques », items Durée du travail, Salaires et épargne salariale, Emploi.